



## Compte rendu de la séance du 14 septembre 2023

Secrétaire(s) de la séance:  
Jérôme AUBRY

### Ordre du jour:

- DECISION MODIFICATIVE

### Délibérations du conseil:

#### Vote de crédits supplémentaires - herbeuville ( DE 021 2023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-4287.20	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-4287.20
<b>TOTAL :</b>		<b>-4287.20</b>	<b>-4287.20</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-4287.20
001	Solde d'exécution section investissement		6137.93
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>1850.73</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-4287.20</b>	<b>-2436.47</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à HERBEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - herbeville COMPLEMENTAIRE A DM 003 - DE 022 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-0.01	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-0.01
<b>TOTAL :</b>		<b>-0.01</b>	<b>-0.01</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-0.01
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>-0.01</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-0.01</b>	<b>-0.02</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à HERBEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.